

En commission Paritaire de Financement, les dossiers sont présentés et affichés par rapport à une cotation affectée à la demande qui tient compte de priorités.

Celles-ci ont été créées en tenant compte de différents paramètres à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

Les priorités sont cumulatives : plus elles sont nombreuses dans le dossier, plus elles donnent de chances de voir sa demande être financée.

**Elles sont au nombre de 10 avec un système de cotation sur 20 points.**

### Note importante

La décision d'accorder ou non le financement est prise en fonction :

- **Du projet professionnel,**
- **Du parcours de formation choisi,**
- **De la perspective de retrouver un emploi à l'issue de la formation,**
- **Du budget disponible,**
- **Des autres dossiers examinés par la commission.**

Obtenir un nombre élevé de priorités ne garantit pas l'obtention d'un accord de financement ; la décision revient à la commission paritaire de financement qui examine les dossiers dans leur intégralité.

### ❖ PRIORITÉS PRINCIPALES

Ce sont les priorités qui permettront d'avoir le plus de chances d'obtenir un financement.

Priorité n°	Intitulé de priorités	Champ d'application	Cotation
1	<b>Ouvrier(e) ou employé(e) dont le niveau d'études maximal est de niveau CAP ou BEP</b>	<p>La priorité est donnée aux ouvriers et aux employés dont le niveau scolaire est inférieur ou égal au niveau 3, qui correspond à un BEP ou à un CAP.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lydia est employée et son diplôme le plus élevé est un CAP.</li> <li>○ Elle correspond à cette priorité.</li> <li>○ Fabrice est cadre et son diplôme le plus élevé est un baccalauréat.</li> </ul> <p><b>Il ne correspond pas à cette priorité.</b></p>	<b>5 points</b>
4	<b>La durée de la formation ne dépasse pas 1 an ou 1200 heures</b>	<p>La demande de financement bénéficie d'une priorité si :</p> <p>La durée de la formation ne dépasse pas 1 an s'il s'agit d'une formation en continu et à temps plein.</p> <p>ou si :</p> <p>La durée de la formation ne dépasse pas 1200 heures s'il s'agit d'une formation en discontinu ou à temps partiel.</p>	<b>2 points</b>
7	<b>Le projet intègre un parcours de formation incluant un co-financement</b>	Participation financière de la part d'un organisme, du salarié ou de la part de l'employeur	<b>2 points</b>

❖ **PRIORITES SECONDAIRES**

Priorité n°	Intitulé de priorités	Champ d'application	Cotation
2	<b>Salarié(e) reconnu(e) inapte à son poste actuel ou ayant engagé un processus de reconnaissance d'inaptitude</b>	<p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o Samuel a une attestation de processus de reconnaissance en cours de son inaptitude de la part d'un médecin du travail.</i></li> </ul> <p><b><i>Il correspond à cette priorité.</i></b></p>	<b>1 point</b>
3	<b>Salarié(e) travaillant dans une entreprise de moins de 50 salariés</b>	<p>La priorité est donnée aux salariés d'entreprises de <b>moins de 50 salariés</b>.</p> <p><b>Attention, il est nécessaire de faire la distinction entre établissement et entreprise : si un établissement fait partie d'une plus grande entreprise, c'est le nombre de salariés de l'entreprise qui sera pris en compte.</b></p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>o Gilles travaille dans une entreprise de BTP ayant 13 salariés.</i></li> <li><b><i>Il correspond à cette priorité.</i></b></li> <li><i>o Lucie travaille dans un supermarché. Celui-ci emploie 30 personnes, mais le supermarché fait partie d'une entreprise qui a plus de 500 salariés.</i></li> </ul> <p><b><i>Elle ne correspond pas à cette priorité.</i></b></p>	<b>1 point</b>
5	<b>La formation est certifiante et permet d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle RNCP</b>	Référence au Répertoire National des Certifications Professionnelles	<b>1 point</b>
6	<b>Le projet propose un parcours de formation valorisé par Transitions Pro Guyane</b>	<p>Liste des parcours de formation valorisés par Transitions Pro Guyane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PTP incluant tout ou partie de la FOAD (Formation À Distance)</b></li> <li>• <b>PTP incluant pour tout ou partie de l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail)</b></li> <li>• <b>PTP incluant tout ou partie de la FHTT (Formation Hors Temps de Travail)</b></li> <li>• <b>Parcours mixte CléA puis PTP</b></li> <li>• <b>Parcours mixte VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) puis PTP</b></li> <li>• <b>Parcours mixte CPF seul puis PTP</b></li> <li>• <b>Parcours mixte positionnement réglementaire ou positionnement préalable prévoyant une réduction de parcours ou des dispenses de formation puis PTP</b></li> <li>• <b>PTP visant in fine une création ou reprise d'entreprise</b></li> <li>• <b>Parcours mixte – PTP puis Alternance</b></li> <li>• <b>Bilan de compétences puis PTP</b></li> <li>• <b>CEP puis PTP</b></li> </ul>	<b>1 point</b>

<b>8</b>	<b>Le projet cible un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent dont la liste est définie par Transitions Pro Guyane au regard des données régionales disponibles</b>	<p>Retrouvez la liste des métiers à forte perspective d'emploi et les métiers émergents dans le document « Métiers à forte perspective d'emploi et métiers émergents »</p>	<b>3 points</b>
<b>9</b>	<b>Projet de salarié(e) travaillant dans un secteur dans le taux d'emploi diminué dont la liste est définie par Transitions Pro Guyane au regard des données régionales disponibles</b>	<p>Sont concernés par cette priorité les salariés issus des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tourisme,</li> <li>• L'hôtellerie,</li> <li>• La restauration.</li> </ul>	<b>3 points</b>
<b>10</b>	<b>Salarié(e) ayant un contrat court ou à temps partiel</b>	<p>Sont concernés par cette priorité les salarié(e)s en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDI à temps partiel,</li> <li>- CDD de moins de 6 mois,</li> <li>- Intermittents du spectacle,</li> <li>- Intérimaires (sauf CDI intérimaires).</li> </ul>	<b>1 point</b>